



# Le Groslaysien

Trimestriel n°73 - Juin 2021



## LA NATURE AU CŒUR DE NOS PROJETS



### > Le fil de l'Actu :

- Le jardin pédagogique des Ouches
- Un nouveau parc en entrée de ville
- Le cimetière au naturel
- Nos jardins familiaux gagnent du terrain

18



Chouette !  
C'EST NOUS !



L'ÉQUIPE !

ALEXANDRE QUÉRÉ ☎ 06 01 15 33 37  
 ÉMILIE MELOT ☎ 06 70 81 02 44  
 ÉMILIE LOPEZ ☎ 06 70 79 46 23  
 THOMAS CASTRO ☎ 06 40 97 55 21

DE NOUVEAUX PROJETS ?

Vous recherchez un bien immobilier, vous souhaitez vendre votre bien ?  
N'HÉSITEZ PLUS, CONTACTEZ-NOUS !

contacter  
L'AGENCE



www.access-immo95.fr

01 39 83 30 30

contact@access-immo95.fr

1 bis, rue Anatole France - Groslay

1 bis, boulevard Cotte - Enghien-les-Bains



La Maison  
des Obsèques  
GROUPE vyv

Établissements Régis



POMPES FUNÈBRES • CONTRAT PRÉVOYANCE • MONUMENT FUNÉRAIRE

23, rue de Groslay • 95160 MONTMORENCY

N° Habilitation : 20/95/0026 - N° Orias : 18006843

01 34 28 75 00

www.lamaisondesobseques.fr

1<sup>ER</sup> RÉSEAU FUNÉRAIRE  
FONDÉ PAR DES MUTUELLES



EDITO

Chères Groslaysiennes,  
Chers Groslaysiens,

La reprise, la réouverture, le déconfinement...

qu'importe le nom que nous lui donnons, nous l'attendions depuis longtemps ! C'est le résultat de tous nos efforts car malgré les confinements, les déconfinements, les reconfinements, nous avons toujours su conserver cette détermination et cette discipline Républicaine pour sortir de cette crise. Et nous y sommes presque ! Les chiffres sont rassurants, la vaccination commence à porter ses fruits et la pression sur le domaine hospitalier diminue progressivement. Mais il nous faut rester vigilants malgré tout.

Pour le premier budget de cette nouvelle mandature et malgré la diminution de nos recettes, nous avons maintenu nos orientations : diminuer le niveau important d'endettement de la ville, héritage de la précédente équipe sans augmenter les impôts locaux.

Néanmoins, cette crise ne nous a pas empêché de travailler à la concrétisation des engagements pris devant les Groslaysiens, bien au contraire.

La période que nous traversons a révélé encore davantage la nécessité d'améliorer la sécurité des personnes et des biens, notre besoin de préserver nos espaces verts et notre qualité de vie, mais aussi la solidarité envers les plus fragiles, notamment pour nos Seniors, les jeunes Groslaysiens et les familles.

C'est tout l'objet de ce magazine, où nous revenons sur les très bons résultats de notre police municipale et sa montée en puissance avec l'acquisition de deux motos tout terrains, mais aussi sur le déploiement et la mise en place de nos zones orange qui ont déjà participé à libérer des places de stationnement au profit des Groslaysiens.

Nous évoquons la reprise de logements municipaux l'un occupé sans bail et l'autre inoccupé pour y installer des associations et des services jusqu'alors hébergés dans de coûteuses locations. Nous faisons le bilan des travaux dans notre marché qui reprend vie, à l'école des Glaisières et concernant la voirie.



En moins d'un an, nous avons terminé l'élaboration du projet de maison médicale attendue depuis plus d'une décennie et elle sera livrée en 2022. Des bornes de téléconsultation ont été mises en place dans nos deux pharmacies. Toujours sur le registre de la santé, en collaboration avec le centre de vaccination déployé sur la ville de Saint-Brice, la plupart des seniors ont été vaccinés.

En collaboration avec le département et par le biais de procédures judiciaires nous reprenons peu à peu le contrôle de zones, notamment le long de la RD301, qui sont squattées et où siègent des activités illicites et polluantes. Nous avons entamé la création de nouveaux jardins familiaux sur des friches et nous organisons périodiquement des journées de nettoyage de nos espaces verts souillés par des déchets.

Nous avons commencé à mettre en place le projet de jardin pédagogique pour nos écoles pour apprendre les bons gestes des jardiniers et il comprendra aussi une mare, une forêt fruitière et des plantes médicinales et aromatiques. Sur le même périmètre nos services espaces verts disposeront d'une serre et d'une pépinière pour produire en circuit court nos plantes et nos fleurs.

Bien d'autres projets sont en cours et feront l'objet d'articles dans notre numéro d'automne.

Sur ces sujets, comme pour toutes les missions et projets de la Ville, vous pouvez compter sur ma volonté, mon enthousiasme et ma détermination à servir les Groslaysiens, tout comme l'ensemble des élus et des agents de la Ville. Bien fidèlement,

Patrick Cancouët

Mairie de Groslay : 21, rue du Général Leclerc - 95410 Groslay, Tél. : 01 34 28 68 68 - Fax : 01 39 83 02 32 • Directeur de la publication : Patrick Cancouët • Rédacteur en chef : Nando Cito • Membres du comité de Rédaction : Patrick Cancouët, Nando Cito, Jennifer Nunes, Emmanuel Girault • Conception/Réalisation/Photos : Emmanuel Girault & les services - Tél. : 01 34 28 68 43 • Régie publicitaire : LVC Communication, Tél. : 06 11 59 05 32 • Impression : Corlet, Tél. : 02 31 59 53 00 • Dépôt légal : 2<sup>e</sup> trimestre 2021.



Programme 2020/2026 :  
**8.3.7**

## SÉCURITÉ

# UN NOUVEAU GROUPE D'INTERVENTION RAPIDE

Comme promis, deux motos tout terrain équipent désormais notre Police Municipale, seule police de l'Agglomération à intervenir de nuit et 7j/7.

Loin d'instituer une politique du tout répressif que certains redoutent, l'objectif de cette mesure est d'offrir la possibilité à nos agents d'avoir accès plus rapidement à une partie plus importante de la ville, aux terrains impraticables et aux sentes inaccessibles en voiture de ville.

Cette rapidité d'intervention, indispensable à la lutte contre les cambriolages, s'appliquera également pour circonscrire les rodéos sauvages, en lien direct avec le dispositif de coordination des chefs de service des polices municipales de l'intercommunalité.

La toute première intervention de nos policiers motorisés a consisté à escorter un véhicule du Samu afin porter secours à une personne victime d'un arrêt cardiaque sur la voie publique.

### POINTS DU PROGRAMME DÉJÀ RÉALISÉS :

- ✓ 8.3.7 : Création d'un binôme motorisé léger (motos tout terrain) d'intervention rapide pouvant intervenir en moins de 5 minutes sur des signalements fait par des Groslysiens.
- ✓ 8.3 : La police municipale est mieux gérée, avec des critères de sélection plus drastiques. Plus présente dans nos rues, elle effectuera des rondes suivies par GPS 24h/24 7j/7, le tout à effectif constant, soit actuellement 8 personnes.
- ✓ 8.3.1 : Utiliser les effectifs de police sur des créneaux horaires mieux répartis et pas seulement durant la journée mais aussi avec un groupe de nuit. Une demande de création de brigade intercommunale de soirée et de nuit sera faite auprès de la communauté d'agglomération (coût calculé selon le nombre d'habitants sur la commune).
- ✓ 8.3.4 : La mise en place de fiche mission (avec un compte rendu) devra être activée pour les faits importants.

# - 80%

Interpellations effectuées :  
**58**

Dégradations déclarées :  
**2**

C'est la baisse de l'insécurité et des délits constatés sur la commune depuis le début de l'année 2021 au regard des deux années précédentes.

### OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES :

Si vous vous absentez pendant les mois de juillet ou août, nos services de police peuvent, à votre demande, surveiller votre domicile ou votre commerce au cours de leurs patrouilles quotidiennes.

> Formulaire d'inscription disponible à l'accueil du poste de Police Municipal ainsi que sur [www.mairie-grosly.fr](http://www.mairie-grosly.fr)

## CIVISME

### > Propreté de la ville :

Devant le manque de civisme de certains administrés et notamment de groupes de logements qui ne respectent pas les jours et heures de sorties des collectes de déchets et encombrants, nous rappelons qu'il est interdit de déposer ses déchets sans respecter les règles de vie en société. Dans les 2 cas, ne pas respecter l'interdiction est puni d'une amende de 135 €.

> En savoir + :  
[www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31963](http://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31963)

**La sortie des bacs de collecte doit être impérativement réalisée la veille du jour de collecte après 18h et la rentrée dès que possible le lendemain**

Programme 2020/2026 :  
**1.4.3**

## ZONE ORANGE

# UNE PLUS LARGE LIBERTÉ DE STATIONNEMENT

2 macarons par famille  
+  
2 macarons si enfants véhiculés

A la demande d'associations et de comités de riverains, le déploiement des zones de stationnement orange a été réalisé sur une partie plus conséquente de la Ville. Cette nouvelle réglementation donne désormais toute liberté de stationnement aux groslysiens munis de macarons.



### > Comment obtenir les macarons :

Les Groslysiens peuvent y stationner **deux de leurs véhicules + deux véhicules de leurs enfants majeurs** en apposant le macaron orange en évidence sur la plage avant du véhicule dans les mêmes conditions que les zones non réglementées. Pour les non-Groslysiens, l'accès aux zones orange est autorisé pour une durée maximale d'1h30 avec le disque Européen. L'ensemble des zones de stationnement est réglementé de 9h à 12h et de 14h à 19h, du lundi au vendredi, sauf samedi, dimanche et jours fériés. Afin de bénéficier de cette priorité d'accès dans toutes les zones orange de la ville, les Groslysiens sont invités à se rendre à l'accueil de la Police Municipale ou de la Mairie pour y effectuer les démarches nécessaires munis des documents originaux suivants :

- Carte d'identité ou permis de conduire.
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois, tel que facture d'électricité, gaz, eau, téléphone.
- Dernière taxe foncière ou dernière taxe d'habitation et bail si locataire.
- Carte grise du véhicule, à la même adresse que le justificatif de domicile, assurance et contrôle technique en cours de validité. Pour les véhicules de société, fournir une attestation de l'employeur.

### > Réfection d'un logement communal aux Glaisières :

Ce logement situé dans l'enceinte de l'école des Glaisières a été entièrement réhabilité afin d'y accueillir l'ensemble harmonique de l'Union Musicale de Groslay.

La pièce principale a été agrandie et permettra aux musiciens de reprendre les répétitions interrompues par la pandémie.



### > Rafrâichissement des peintures et du sol du Marché de Groslay :

La couleur blanche couvre désormais l'intérieur du Marché pour gagner en luminosité et le sol est enduit d'un revêtement antidérapant.

### > Ecole des Glaisières :

Réfection de l'évacuation des eaux dans la cour des Glaisières et installation de 3 récupérateurs d'eau de pluie aux abords des jardins potagers des classes de maternelles.



### > Voirie :

Le trottoir situé à proximité du stop de la rue Thiers et en face de la boulangerie du haut de la ville a été réaménagé par les services de la ville pour faciliter et sécuriser l'accès à la rue du Général Leclerc.



## INITIATION À L'INFORMATIQUE LES MARDIS MATIN

Les premiers cours d'initiation à l'informatique se sont déroulés mardi 30 mars à la Médiathèque de 10h à 11h pour le 1<sup>er</sup> groupe, puis de 11h à 12h pour le 2<sup>e</sup> groupe, sous la haute bienveillance de Dominique Calvet, formateur bénévole et expérimenté.

Après une écoute attentive de vos souhaits et préoccupations, Dominique définira le matériel le mieux adapté à votre profil et les logiciels les plus pertinents pour arriver à vos fins.

Pas de panique, tout va à votre rythme et reste à votre portée, l'occasion idéale de rattraper le train de l'informatique.

Inscription gratuite mais obligatoire au Tél. : 01 39 83 91 58.



## LA VILLE RÉCUPÈRE VOS ENCOMBRANTS MÉTALLIQUES

Les services techniques de la ville récupèrent désormais vos encombrants métalliques sur simple demande au : 01 34 28 68 61 et 06 19 13 25 69, de 9h à 12h et de 13h30 à 16h, ou par courriel sur : [techniques@mairie-groslay.fr](mailto:techniques@mairie-groslay.fr). La recette de la vente de vos encombrants viendra abonder la Caisse des écoles pour financer la réalisation des projets des établissements scolaires de la Ville en plus de dons privés.



## CÉRÉMONIE DE COMMÉMORATION DU 8 MAI 1945

M. le Maire, Patrick Cancouët, ainsi que la municipalité de Groslay ont commémoré le samedi 8 mai, au monument aux morts du parvis de la Mairie, le 76<sup>e</sup> anniversaire de la Victoire des Alliés sur l'Allemagne nazie et la fin de la seconde guerre mondiale en Europe. C'est en tant qu'ancien combattant que notre chef de la Police Municipale a participé à cette cérémonie limitée à 10 personnes, conformément aux directives préfectorales.



# HLM, LA PORTE ÉTROITE

Chaque année, très nombreux sont ceux qui sollicitent un logement social en Mairie, mais le taux de réattribution des logements libres reste faible.

En moyenne, 283 dossiers sont déposés en Mairie de Groslay chaque année, alors que le renouvellement ne représente qu'un logement tous les 3 ans, principalement en cause, une construction en baisse et la saturation de l'offre en région parisienne.

## Comment ça marche ?

A ce jour, 40 logements sont mis à disposition de la Mairie par les bailleurs sociaux. Lorsqu'un logement se libère, une commission municipale se réunit pour sa ré-attribution après étude des dossiers en attente. Pour chaque place, la Mairie est tenue de présenter trois dossiers au bailleur social qui choisira selon ses propres critères.

**Sur chaque bâtiment HLM, seule une petite part est allouée à la Mairie.**

- rue Jules Vincent : **20** logements (Immobilier 3F),
- rue C. Warocquier : **5** logements (Immobilier 3F),
- rue A. Molinier : **6** logements (1001 vie habitat),
- rue de Montmorency : **2** logements (1001 vie habitat),
- rue L. Tétart : **7** logements (OPAC de l'Oise).

## Quels sont les critères d'attribution ?

Ils sont définis par les Programmes Locaux de l'Habitat et les conventions signées entre l'État et les différents acteurs du logement ; préfecture, Action Logement (ex-1%), dispositif DALO, etc.

Au delà des demandes, sont jugés prioritaires, les personnes expulsées de leur logement, les personnes hébergées, handicapées, les familles nombreuses, les femmes enceintes, les chefs de famille monoparentale, les personnes ayant subi une réduction brutale de leurs ressources ou dont le logement a été déclaré indécemment ou insalubre...

## En France, les organismes HLM logent environ 10 millions de personnes :

- **57 %** des ménages sont propriétaires,
- **25 %** sont locataires d'un bailleur privé,
- **18 %** sont locataires d'un organisme de logement social.

*Groslay a perdu des logements sociaux sous l'ancien mandat, par non-renouvellement des conventions*



## Votre demande de logement social étape par étape :

### 1) Pour déposer une demande.

- Directement en ligne : rendez-vous sur [www.demande-logement-social.gouv.fr](http://www.demande-logement-social.gouv.fr) pour remplir le formulaire. Une fois la demande complétée et déposée, elle est enregistrée.
- En remplissant un dossier en Mairie. Mais aussi en demandant à votre administration ou à votre employeur un logement réservé dans le cadre du 1% logement, ou directement en Préfecture.

### 2) Votre demande est automatiquement diffusée.

Votre dossier est consultable par tous les bailleurs du département (ou de la région en Île-de-France). Vous n'avez pas besoin de vous en occuper, c'est automatique !

Si vous cherchez un logement dans plusieurs communes à la fois, sachez que votre demande et votre numéro d'enregistrement sont valables dans tout le département (dans toute la région en Île-de-France).

### 3) Vous recevez une attestation d'enregistrement de votre demande.

Elle arrive au maximum un mois après votre demande. Elle contient votre numéro d'enregistrement (à conserver précieusement), et confirme la date de dépôt de votre demande.

C'est elle qui fait partir le délai au-delà duquel vous pourrez faire un recours amiable devant la commission de médiation de votre département afin de faire reconnaître votre droit au logement opposable (DALO). Le recours est possible si vous n'avez pas obtenu de proposition de logement et que vous remplissez les conditions.

### 4) Un logement est disponible ? vous complétez votre dossier.

Lorsqu'un bailleur dispose d'un logement correspondant à vos attentes, il vous contacte et vous demande de compléter votre dossier avec les pièces justificatives obligatoires.

### 5) Vous pouvez modifier votre demande à tout moment.

Vous pouvez modifier votre demande à tout moment sur Internet ou auprès d'un guichet de logement social. Avec votre numéro d'enregistrement, votre dossier sera facilement identifié.

### 6) Votre dossier est examiné par la commission d'attribution d'un bailleur social.

Quand la commission d'attribution des logements (CAL) vous propose un logement, soit vous acceptez et vous devenez locataire, et votre dossier est clos, soit vous refusez, et votre demande est toujours valable

pour l'ensemble des bailleurs sociaux du département, jusqu'à sa date de renouvellement.

### 7) Vous devez renouveler votre demande tous les ans.

Un mois avant la date anniversaire figurant sur l'attestation de dépôt initial, vous recevez un courrier vous invitant à renouveler votre demande grâce au formulaire qui comporte déjà vos nom, prénom et numéro d'enregistrement.

Si vous avez communiqué une adresse mail et/ou un numéro de téléphone portable, vous êtes également prévenu par mail et/ou par SMS.

Vous pouvez alors renouveler votre demande soit en vous connectant au site [www.demande-logement-social.gouv.fr](http://www.demande-logement-social.gouv.fr), soit en retournant le formulaire complété par vos soins auprès du service qui a enregistré votre demande initiale ou d'un autre service enregistreur.

Après enregistrement par le service, vous recevez une attestation de renouvellement. Tant que vous n'avez pas de logement, vous devez renouveler votre demande tous les ans : c'est la seule façon de garantir que votre demande reste valable et conserve son ancienneté.

**Attention, si vous ne renouvelez pas votre demande, elle sera annulée.**

## POUR BÉNÉFICIER D'UN LOGEMENT SOCIAL VOUS DEVEZ :

- être de nationalité française ou titulaire d'une carte de séjour en cours de validité ;
- louer le logement en tant que résidence principale ;
- ne pas dépasser un niveau de ressources défini en fonction de votre composition familiale.

• Le FSL (fonds de solidarité pour le logement) peut être une solution envisageable si vous recherchez comment louer un appartement au RSA. Ce fonds est une aide permettant de trouver un logement dans le public et le privé, et de pouvoir le garder même en période de difficultés financières.

• Le DALO (Droit au Logement Opposable) permet aux personnes mal logées d'être reconnues prioritaires afin de faire valoir leur droit à un logement ou un hébergement digne. Pour être reconnu DALO, il faut déposer un dossier devant une commission de médiation.

# MAISON DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRE

Lors du conseil municipal du 18 février, deux médecins sont venues présenter aux élus le projet de maison de santé. Pour mener à bien ce projet, les professionnels de santé de la ville (médecins, kinésithérapeutes, infirmières, pédicures-podologues, pharmaciens...) se sont regroupés en association pour redynamiser l'offre de soins sur notre commune et attirer de nouveaux praticiens.

Ce regroupement professionnel permettra :

- La réalisation d'un projet de santé où 2 axes sont privilégiés pour l'instant : la prise en charge du sujet âgé polypathologique à domicile et le patient diabétique,
- L'attractivité de notre ville pour d'autres professionnels (recherche active de nouveaux médecins généralistes, sage femme, ergothérapeute, psychomotricien),
- Des plages horaires plus larges améliorant la continuité des soins : 8h-20h du lundi au vendredi et 8h-12h le samedi,
- Un secrétariat présent et formé à l'accueil,
- Un travail en réseau de proximité, notamment avec le CPTS (Communauté Professionnelle Territoriale de Santé) en cours de création.

Perspectives de développement :

Ce cabinet permettra dans un second temps, l'accueil d'internes, le développement d'un axe supplémentaire de santé "périnatalité - enfance - adolescence", l'organisation de campagnes de vaccination et de prévention, la création d'une école du dos et l'accueil d'une infirmière Asalée (Education thérapeutique, asthme, anticoagulants, sevrage tabagique).

Quelle aide la commune apportera-t-elle ?

La commune mettra à disposition de l'association un nouveau local, actuellement en construction, situé rue Carnot sur le site de l'ancienne Somapack. Elle prendra en charge le transport des groslysiens isolés, les informera sur ses supports de communication et optimisera le stationnement autour du cabinet.

> Association MSP de Grosly :

Créée en 2019, cette association est composée de médecins généralistes de Grosly : les Drs. Dupuy, Findjiandjan, et Nizard auxquelles s'ajoutent deux pharmaciens de Grosly, les infirmières de Grosly, le cabinet de kinésithérapie de la maison médicale des Ouches, M<sup>me</sup> Cano Sisteron, M<sup>me</sup> Bellanger, ostéopathe, M<sup>me</sup> Vittecoq et M<sup>me</sup> Chancelier, pédicures podologues.

En pratique, il s'agira d'une équipe de soins primaires (ESP) car les patients seront pris en charge sur plusieurs sites.

> Une offre adaptée à Grosly :

Un diagnostic local a été réalisé en novembre 2019 par un cabinet conseil spécialisé Eliane Conseil pour faire un bilan de l'offre de soins existante à Grosly, évaluer les besoins de la population et identifier les professionnels de santé volontaires pour se regrouper autour d'un projet.

Le cabinet a mis en œuvre 2 réunions publiques avec les habitants (75 participants s'y sont rendus), ainsi que des entretiens individuels avec les professionnels de santé et une réunion collective : une dizaine de professionnels de santé ont exposé leurs pratiques et échangé sur leurs attentes.

> AXE 1 : le patient âgé polypathologique :

- Dépistage précoce des troubles de la mémoire chez tous les patients de plus de 75 ans (suivis au cabinet),
- Accès facilité aux ateliers mémoire ou vers une consultation spécialisée en fonction du résultat,
- Prévention du risque de chute :
  - Organisation de séances de renforcement musculaire en groupe.
  - Ateliers nutrition.
- Livraison de médicaments,
- Lutte contre l'isolement grâce à la participation aux ateliers en groupe.

> AXE 2 : le patient diabétique :

- Organisation d'ateliers thérapeutiques,
- Organisation d'ateliers nutrition,
- Organisation de séances de gymnastique pour prévention du risque cardiovasculaire,
- Consultation bilan annuel,
- Repérage précoces des complications du diabète et prise en charge du pied diabétique.

# VACCINATION DES SENIORS LES PLUS FRAGILES

Depuis le début du mois de mars, le Centre Communal d'Action Sociale de la Mairie de Grosly, accompagne sur inscription, les Groslysiens de 75 ans et plus au centre de vaccination de St Brice.

C'est sous la bienveillance de Paula Isidoro, responsable du CCAS et de Vanessa Ribeiro-Leite, animatrice et conductrice du mini-bus de la Ville pour l'occasion, que nos anciens ont été pris en charge pour une première injection au vaccin Pfizer ou Moderna. Une seconde injection leur sera dispensée dans les mêmes conditions dans 4 semaines.

Comment prendre rendez-vous ?

- La plate-forme Keldoc ([www.keldoc.com](http://www.keldoc.com)), avec un espace dédié Plaine Vallée, sera utilisée pour la prise de rendez-vous des patients qui pourront choisir le centre qui leur convient le jour où celui-ci est ouvert.
- Les n° de téléphone 01 34 28 68 65 et 01 34 28 73 31 permettront de compléter les prises de rendez-vous sur la même application et d'organiser des transports groupés vers le centre de vaccination pour les personnes qui n'ont pas, ou peu, de moyens de transport personnel.

*A ce jour, 227 Groslysiens ont été pris en charge par la Mairie.*



> Une borne de Téléconsultation dans chacune de vos pharmacies :

Sans rendez-vous et en moins de 10 minutes, elles vous mettent en relation avec un médecin généraliste afin d'obtenir un avis médical pour les soins non programmés, affections aiguës non urgentes nécessitant une prise en charge rapide (maux de tête, de gorge, douleur à la poitrine, à l'oreille, ostéo-articulaire, problème digestif, infection urinaire, affection de la peau...). Le paiement s'effectue exclusivement en ligne sur la Plateforme.

# EVOLUTION DE L'OCCUPATION DES TERRAINS DÉPARTEMENTAUX EN BORDURE DE LA RD 301

Préemptés en vue de la construction de l'Avenue du Parisis, ou ex-BIP, depuis 1932, ces terrains situés sur Groslay en attente de viabilisation, sont devenus le lieu d'activités illicites, source de pollution du sol, de l'air et des nappes phréatiques.

2005



2021



> Une zone de non-droit dénoncée par le Maire et ses élus :

Laisse à l'abandon par le Département et l'ancienne équipe municipale depuis plus de 20 ans, ce long ruban de bonnes terres arables, anciennement boisé, est utilisé comme dépotoir par un grand nombre

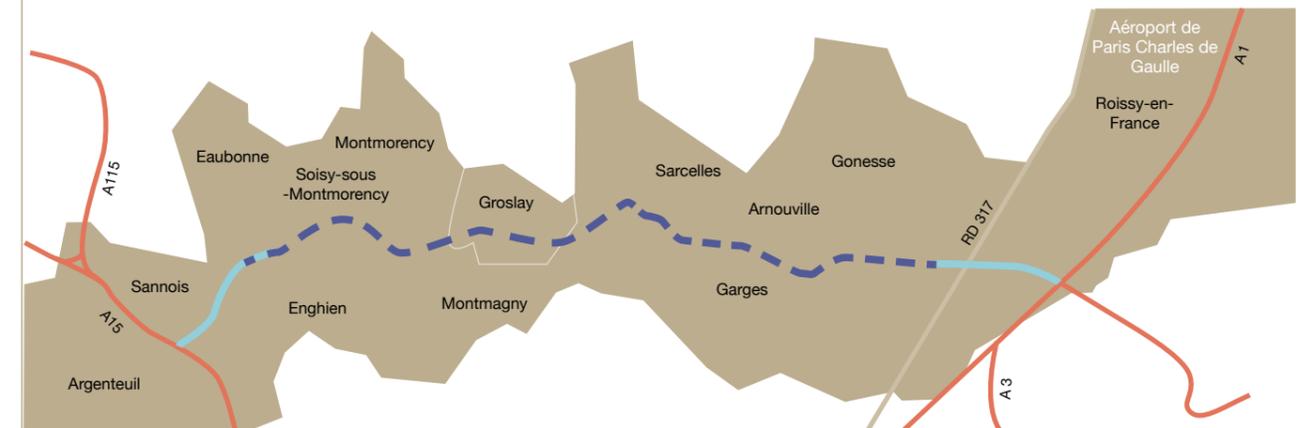
d'activités illicites (casses automobiles, ferrailleurs, entreprises du bâtiment, squatteurs, etc.) qui y génèrent chaque année une pollution préoccupante pour l'environnement et malheureusement irréversible.



> Rappel du projet de l'Avenue du Parisis :

Selon ce projet, l'Avenue du Parisis doit relier à terme les autoroutes A15 et A1. Une partie du tronçon, déjà en service, relie jusqu'à présent Sannois à Soisy-sous-Montmorency.

La section Est, longue de 5,5 km, doit relier Groslay à Bonneuil-en-France, en passant par Sarcelles, Garges et Arnouville. Un chantier à 150 millions d'euros.



# Des casses automobiles implantées illégalement le long de la RD 301 (ex N1)

Depuis l'arrivée de la nouvelle équipe municipale, différentes actions ont été menées afin d'endiguer l'installation et la prolifération du commerce organisé illégalement autour des casses automobiles.

• **Janvier 2021 :**

Plusieurs visites sur l'ensemble de la zone ont permis de dresser un état des lieux des démarches à effectuer.

• **Février 2021 :**

Visite des lieux en compagnie d'un représentant du Département et de la police de l'urbanisme de la ville.

• **Mars 2021 :**

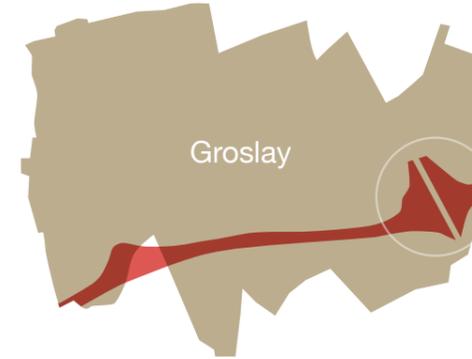
- Constats et verbalisations de la police de l'urbanisme.
- Présentation du dossier à M<sup>me</sup> Cavecchi, présidente du Département.
- Présentation du dossier à M. de Saint-Quentin, préfet du Val d'Oise.

## > Un projet à l'arrêt :

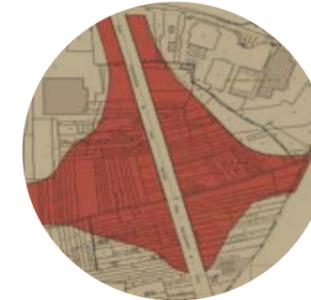
En septembre 2019, la cour administrative d'appel a confirmé l'annulation de la déclaration d'utilité publique de la section Est, entre Groslay et Bonneuil-en-France prononcée par le tribunal administratif de Cergy en 2018. Cette décision faisait suite au recours déposé par 3 associations formées en collectif : les Amis de la Terre Val-d'Oise, Val-d'Oise Environnement et SOS Vallée de Montmorency, en juin 2016.

Si elles ne veulent pas de cette nouvelle infrastructure, en revanche, elles ne s'opposeraient pas à ce que les terrains réservés soient transformés en coulee verte sur le tronçon central, et que des moyens de transport en commun de qualité en nombre suffisant viennent desservir les gares situées dans ce secteur.

## > Zone préemptée par le Département :



Emprise de l'Avenue du Parisis sur le territoire de Groslay



Emprise de l'Avenue du Parisis en bordure de la RD 301



Terrains appartenant au Département



## Les obligations imposées au Maire :

Le Maire est un acteur incontournable en matière d'urbanisme. Il est garant du respect des règles et acteur essentiel dans le traitement des constructions édifiées sans autorisation d'urbanisme ou ne correspondant pas à l'autorisation d'urbanisme accordée.

Dans l'exercice de cette fonction, il agit au nom de l'État. Très concrètement, selon les dispositions de l'article L.480-1 du code de l'urbanisme, le Maire qui a connaissance d'une

infraction au code de l'urbanisme, doit dresser un procès-verbal. Il doit également, le cas échéant, selon les dispositions de l'article L.480-2, prendre toute mesure conservatoire d'interruption des travaux.

Les obligations imposées au Maire concernent également les autres autorités de l'État et leur inaction éventuelle est susceptible d'engager la responsabilité administrative de l'État sur le fondement de l'article 40 du code de procédure pénale (CCP).

## UN NOUVEAU PARC EN PROJET LE LONG DE LA RD 301

A la demande du Maire, en application de sa politique de préservation des espaces verts, et avec le concours des services départementaux, un vaste terrain

jouxtant la RD 311 sera prochainement aménagé en parc d'agrément pour l'entrée de ville située à l'est de Groslay. Ce projet vous sera exposé en détail.



## VÉGÉTALISONS NOTRE COMMUNE !

Il est temps d'agir ensemble à la diversification, à la préservation et à la valorisation de la faune et de la flore, afin de redécouvrir notre patrimoine naturel et de rendre notre environnement plus agréable.

Dans cette perspective, la Mairie souhaite établir une gestion durable des espaces verts de Groslay, avec la volonté de mettre à contribution les Groslaysiens via un système d'appel aux dons.

Si vous avez envie de participer à ce projet collaboratif d'embellissement de la ville, vous pouvez prendre contact avec le service Développement Durable pour venir déposer vos graines, plantes, boutures, arbustes ou graines.

> En savoir + :

developpement\_durable@mairie-groslay.fr - Tél. : 01 34 28 68 42.

Le service pourra vous accueillir, sur rendez-vous, tous les lundis de 17h à 19h.



## UN CIMETIÈRE PLUS NATUREL

Pour favoriser la biodiversité dans ce lieu de recueillement, la commune met en place une gestion douce de l'entretien de ses espaces verts. Depuis plusieurs années nous étions déjà en anticipation par rapport à la réglementation en prohibant l'utilisation d'herbicides.

Cette année, pour aller plus loin dans cette démarche la commune a installé des récupérateurs d'eaux pluviales, elle récupère les pots ainsi que les plantes jetées, pour leur offrir une seconde vie dans la mesure du possible.

Vous verrez aussi progressivement les allées s'enherber naturellement pour améliorer le cadre du lieu.



## LES JARDINS FAMILIAUX GAGNENT DU TERRAIN

Devant le succès rencontré par l'annonce de l'ouverture de nouveaux potagers rue Gambetta, les services de la ville sont intervenus en avril dernier pour retourner la terre et enclore certains terrains.

A ce jour, une vingtaine de potagers sont attribués mais d'autres surfaces seront prochainement exploitées et proposées dès la rentrée.



### > NETTOYAGE DE LA VILLE :

L'opération nettoyage du 21 février dernier a réuni une vingtaine de groslaysiens sur le secteur des hauts buissons. Un camion plateau a été rempli à ras bord et l'équivalent laissé au bout du chemin à l'intention de la collecte des objets encombrants. Parmi les déchets, des polluants très nocifs comme des bidons d'huile de vidange, de l'amiante, des couches contenant du polyacrylate de sodium gorgées d'eau, des miroirs brisés, etc.

> **Rendez-vous les 13 juin et 12 septembre pour les prochaines opérations.**



### > ENTRETIEN COURANT DES TROTTOIRS : UNE OBLIGATION

En vertu du règlement municipal, les riverains sont tenus d'assurer la sécurité du trottoir qui longe leur habitation : le nettoyage des feuilles mortes et débris, le désherbage, le dégagement de la neige ou du verglas, l'épandage de sel, de sable ou tout autre produit visant à assurer la sécurité du trottoir en hiver.

Dans le cas d'une copropriété dite horizontale (lotissement), c'est à chaque copropriétaire d'assurer l'entretien de sa partie de trottoir.

Pour une copropriété verticale (immeuble d'habitation de plusieurs étages), l'entretien du trottoir situé devant l'immeuble incombe au syndic de la propriété. Pour un immeuble où un seul propriétaire loue plusieurs logements, l'entretien du trottoir repose sur chacun des occupants.

Si un accident survient à cause d'un manquement à l'obligation d'entretien du trottoir, vous pouvez être poursuivi par la victime.



# LE JARDIN PÉDAGOGIQUE DE LA RUE DES OUCHES

C'était une promesse de campagne ; ne pas faire de Groslay une commune de plus de 10 000 habitants, limiter la construction, sensibiliser nos jeunes au respect de la nature par des pratiques respectueuses de l'environnement.

Imaginé par le Maire de Groslay, ce jardin pédagogique conçu pour les enfants servira également de pépinière municipale pour semer, bouturer et marcotter, plantes, arbres et arbustes destinés aux espaces verts de la ville. Une volonté de rendre la ville plus économe et autonome.

### • Pourquoi concevoir un jardin pédagogique ?

- Enrichir le patrimoine vert selon des nouvelles pratiques écologiques et implanter des espèces jusqu'alors non cultivées à Groslay.
- Créer un réservoir de "savoirs" pour les jeunes générations et un lieu d'échange, de graines et de plants, pour les jardiniers et les curieux.
- Participer à la préservation et au développement de la biodiversité.
- Associer le jardin aux programmes des écoles et aux grandes manifestations de la ville.
- Faire pousser des plantes qui embelliront nos parcs et jardins.

### • Quel type de culture mettre en place ?

- Les légumes : des légumes précoces ou à longue croissance seront à privilégier pour faire face aux grandes vacances. La culture de variétés plus rustiques et plus résistantes aux maladies contribuera à la diversité des végétaux et des goûts.
- Création d'une forêt fruitière offrant une très large variété de fruits.
- Les plantes aromatiques et médicinales.
- Les fleurs : culture de la pivoine, de la tulipe et d'espèces mellifères.

### • Quelle approche pédagogique utiliser ?

Comprendre le cycle du vivant, faune et flore, par la pratique sur le terrain ; de la graine au semis et du jardinage à l'assiette. S'approprier les grands principes de base (serre, pépinière, plantation, bouturage, marcottage, compost, taille, arrosage...).

### • Avec qui faire un jardin pédagogique ?

Ce lieu sera progressivement ouvert aux Groslaysiens désireux de découvrir, d'apprendre et de pratiquer le jardinage dans le respect de l'environnement.



- 1 Jardin pédagogique
- 2 Pépinière municipale
- 3 Serre enterrée Walipini
- 4 Pivoines
- 5 Mare pour batraciens
- 6 Tulipes
- 7 Mare pour poissons
- 8 Bassin de reproduction
- 9 Forêt fruitière
- 10 Ruches entourées de haies
- 11 Plantes médicinales/aromatiques
- 12 Réserve de bois
- 13 Stockage Services Techniques

# LES BONNES PRATIQUES AU POTAGER

Nul besoin d'être un jardinier chevronné pour réussir votre potager. Avec le retour des beaux jours, voici quelques conseils pour planifier vos cultures et adopter les bonnes pratiques.

## Enrichir son sol :

Votre sol abrite une multitude d'êtres vivants, appelés "pédofaune", allant des plus petits, invisibles à l'œil nu, (la microfaune, la mésofaune) aux plus gros (la macrofaune, la mégafaune).

Afin de la protéger **il est important de ne pas retourner votre sol.**

Comment obtenir un sol stable et fertile ?

- en délimitant des zones de culture afin de limiter la compression du sol.
- en déversant régulièrement vos déchets biodégradables sur la zone (épluchures, restes alimentaires, tontes, copeaux de bois ...). Attention à la viande et au poisson qui sont susceptibles d'attirer les rats et les martres.
- en couvrant votre zone de culture avec de la paille, du foin ou encore du BRF (bois raméal fragmenté) afin de nourrir, maintenir l'humidité et de ne pas exposer votre sol à nu face au soleil, aux pluies, et au vent.
- bannissez les produits de synthèse de votre potager, nuisibles à l'environnement : insecticides, fongicides, herbicides.

L'apport de matière organique dans votre potager permettra l'enrichissement de votre sol et favorisera le développement de ses habitants donc la croissance et le développement racinaire de vos plantes.

// Pour aller plus loin : vous pouvez consulter les ouvrages de Lydia et Claude Bourguignon, Dominique Soltner, François Mulet et Conrad Shreiber (Ver de terre Production).

## Ramener de la biodiversité dans votre jardin :

Pendant longtemps les adventices, plus couramment appelées "mauvaises herbes", ont été considérées comme les grandes ennemies du jardinier. Nous appelons "mauvaise herbe" une plante, souvent envahissante, qui pousse spontanément, faisant ainsi de la concurrence aux plantes désirées.

**En réalité c'est une question d'équilibre !**

Les adventices sont essentielles au jardin : plantes indicatrices, refuges pour certains insectes, ou source de nourriture pour d'autres, elles remontent les minéraux en surface grâce à leur système racinaire.

Renseignez-vous et pensez à en préserver une partie !

## Vous pouvez :

- définir une zone sur laquelle vous allez les laisser croître,
- n'hésitez pas à planter dans tout votre jardin des fleurs, des plantes grimpantes, des arbustes, des arbres, qui leur feront de la concurrence et qui attireront oiseaux, insectes, arachnides,
- dessinez vos allées en les recouvrant de paillage.

**Pensez à diversifier vos essences de plantes, arbres et arbustes afin de permettre à la faune de s'y installer et de se nourrir :**

- certains arbustes offrent une végétation dense qui permet aux oiseaux de se protéger des intempéries comme : le cotonéaster laiteux
- si vous plantez des tournesols pendant la saison estivale, pensez à les laisser en place durant l'hiver cela offre d'excellents nids à insectes.
- vous pouvez facilement créer des espaces refuges, pour les hérissons, lézards, musaraignes, souris, oiseaux...
- laissez leur à disposition des tas de bois dont vous ne vous servez pas
- entassez des briques dans un coin du jardin
- mettez des nichoirs à oiseaux. Rappel : pensez à mettre à leur disposition de l'eau en hiver au moment des périodes de gèle.
- créer des zones de végétaux denses avec des haies de buissons, ronciers...

La création de ces espaces "naturels" va offrir de l'habitat pour ce qui est nommé "auxiliaires" : orvets, mésanges, hérissons, carabes..., qui vous faciliteront la vie en régulant naturellement les populations de "nuisibles".

// Pour aller plus loin : vous pouvez consulter les ouvrages de Gilbert et Josine Cardon.

## Les semis :

**En période de semis, il est toujours utile de disposer de godets : pensez à la récupération !**

- si vos voisins achètent des plantes en pot pensez à leur proposer de les récupérer,
- aux abords du cimetière vous trouverez toujours des godets qui n'ont plus d'utilité,
- essayez de les garder en bon état afin de pouvoir les réutiliser les années suivantes.

**Si votre terrain est occupé par de nombreux gastéropodes (limaces, escargots) ne courez pas acheter des produits chimiques. L'alternative peut-être de préparer vos semis en godets, durant leur croissance pensez là aussi à les protéger de l'odorat sensible des limaces.**

- soyez ingénieux pensez à surélever vos bacs à semis à l'aide de briques que vous poserez dans un récipient avec de l'eau,
- Une fois bien développés et plantés ils seront moins attractifs pour ces gourmands limaçons,
- Certaines familles de plantes comme les alliacées (oignons, ail, poireaux...) éloignent nombre des prédateurs de vos légumes.

Sachez que l'arrivée des auxiliaires tels que les hérissons, orvets, carabes peuvent mettre du temps à trouver votre potager.

**Avec de l'expérience, vous désirez récupérer les graines de vos légumes pour les semis de l'année suivante :**

- Il est préférable de ne pas utiliser des graines de type F1 (hybride)
- Ces graines n'auront pas les mêmes caractéristiques que le fruit qui les a engendré
- Privilégiez des variétés classiques, stabilisées : cœur de bœuf, potiron bleu de Hongrie, haricots coco blancs, choux de bruxelles, concombres le généreux...

Il est bon de savoir que certaines plantes peuvent facilement s'hybrider c'est-à-dire qu'elles sont susceptibles de se mélanger avec d'autres variétés de leur espèce, via la pollinisation, et de produire des graines qui donneront des légumes peu comestibles.

Pour diversifier vos variétés, rendez-vous à la grainothèque de Groslay (située à la médiathèque) ! :)

// Pour aller plus loin : vous pouvez consulter les ouvrages de Damien Dekarz et Didier Helmstetter.



# QUIZ SUR LA BIODIVERSITÉ À GROSLAY

1) Comment s'appelle le petit de la biche ?  
 A) Bambi  
 B) Un Bichon  
 C) Un Faon



2) Relier (l'animal) à son (nom) :

- Héron    Chouette Hulotte    Vulcain    Pipistrelle    Buse  
 (A)    (B)    (C)    (D)    (E)



3) Lequel de ces mammifères n'est pas présent à Groslay ?  
 A) Le sanglier  
 B) Le renard  
 C) Le loup

4) Combien y a-t'il d'espèces de chauve-souris dans le Val d'Oise ?  
 A) 57  
 B) 11  
 C) 22

5) Que mange la chauve-souris ?  
 A) des moustiques  
 B) des papillons de nuit  
 C) des petits oiseaux  
 D) du sang humain

6) Que mange la poule ?  
 A) des biodéchets  
 B) du bois  
 C) des verres de terre  
 D) des oisillons

7) Dans quel(s) milieu(x) retrouve-t-on ces 2 reptiles groslysiens ?  
 A) Orvet    B) Lézard des murailles



8) Lesquels de ces arthropodes sont présents à Grosly ?  
 A) Oedemera Nobilis    B) Araignée Napoléon

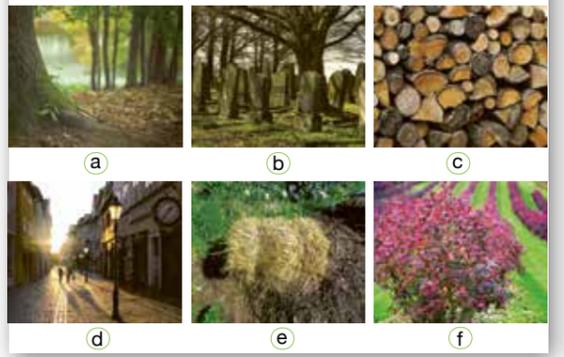


C) Cétoine Dorée    D) Crabe d'eau douce

9) Quel est cet animal ?



A) Une fouine  
 B) Une martre  
 C) Un écureuil



Si vous avez apprécié ce quiz et que vous voulez en apprendre plus sur la biodiversité de notre commune, vous pouvez aller plus loin en participant à des programmes de sciences participatives. Tout se fait à distance et cela permet aux scientifiques d'avoir accès à un grand nombre de données pour étudier la biodiversité de nos régions, notamment son évolution au fil des années.  
 > En savoir plus : [www.vigienature.fr](http://www.vigienature.fr) et [www.open-sciences-participatives.org](http://www.open-sciences-participatives.org).

Réponses au quiz : 1) C, c'est un faon, bien que Bambi en soit un, ce n'est pas la réponse attendue ! 2) A : la chouette hulotte, B : la buse, C : le héron, D : la pipistrelle, E : le vulcain ! 3) C, bien que nos forêts aux alentours soient peuplées de nombreuses vies, le loup n'en fait pas partie ! 4) C. Sur les 35 espèces présentes en France, seulement 22 ont été observées dans le Val d'Oise. Les chauve-souris sont toutes des espèces menacées et protégées à cause de l'urbanisation et de l'utilisation de pesticides. 5) A et B. En fait, la chauve-souris n'est pas un être cruel et sanguinaire ! 6) A et C. La poule mange beaucoup de choses... mais pas tout non plus ! 7) A-a, c, e B-b, a, c 8) A, B et C ! Ces 3 espèces sont présentes à Grosly, soyez attentifs dans vos jardins ! 9) A, à quelques détails près, la martre et la fouine se ressemblent, la martre est plus foncée, plus élancée, les oreilles plus prononcées, la truffe foncée, plus élargie, les pattes plus prononcées.

# QUAND L'APPARITEUR PASSE AU VERT



Ce vélo est un VTT électrique d'une valeur de 1 199 €, subventionné par le Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Île-de-France (SIGEIF) à hauteur de 500 €

Depuis le 29 janvier, l'appariteur de la Mairie, Bruno Bartlomovy, effectue 95 % de son service à vélo électrique.

C'est à la demande du Maire qu'il parcourt chaque jour 30 à 40 km à travers la ville pour livrer et déposer les courriers et dossiers à la Poste, en sous-préfecture, en Trésorerie principale et à la CAPV de Soisy sous Montmorency.

Bruno a pris goût à cet exercice quotidien et les 2 700 km affichés sur son compteur témoignent de l'efficacité de cette mesure : "Mon bilan carbone est 10 fois moins impactant pour l'environnement qu'en circulant seul dans le véhicule de fonction de la Mairie. Le bénéfice est bien plus large qu'il n'y paraît puisque cette mesure agit positivement sur la pollution atmosphérique, les finances de la ville et... ma propre forme physique !".

> Pourquoi pas vous ?

L'autorité organisatrice des transports publics d'Île-de-France propose aux Franciliens une aide à l'achat d'un vélo électrique de 500 à 600 euros. Cette aide peut être demandée depuis le 20 février 2020 sur l'espace "mes démarches" d'iledefrance-mobilites.fr.

Trois types de vélo sont éligibles :

- Le vélo à assistance électrique neuf : 50% du prix TTC, plafond (aide d'Île-de-France Mobilités + aides locales éventuelles) à 500 €,
- Le vélo cargo avec assistance électrique neuf : 50% du prix TTC, plafond (aide d'Île-de-France Mobilités + aides locales éventuelles) à 600 €.
- Le vélo cargo sans assistance électrique + accessoires de sécurité : 50% maximum du prix TTC du vélo et des accessoires dans la limite d'une aide de 500 €.

> Contre le vol, un marquage obligatoire en 2021 :

Afin de lutter contre les vols, le recel ou la revente illicite de bicyclettes, les vélos vendus neufs par des commerçants doivent faire l'objet d'un marquage depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Cette obligation sera étendue aux vélos d'occasion vendus par des professionnels à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2021. Leur numéro unique sera inscrit dans une base de données répertoriant les identifiants pour retrouver plus facilement les propriétaires.



RAPPORT S.E.D.I.F :  
**QUALITÉ DE L'EAU DISTRIBUÉE À GROSLEY**

- Température de l'eau (< 25) : 11,6°
- Ph (> 6,5 < 9) : 7,8
- Caractéristiques organoleptiques :
  - Couleur : 0
  - Odeur : 0
  - Saveur : 0
- Turbidité néphélométrique (< 2) : < 0,1 NFU.
- Aluminium (< 200) : < 15 µg/l.
- Ammonium en NH4 (< 0,10) : < 0,05 mg/l
- Paramètres microbiologiques :
  - Bact. aér. revivifiables à 22° - 68h : 0 n/ml
  - Bact. aér. revivifiables à 36° - 44h : 0 n/ml
  - Bactéries coliformes : 0 n/100ml
  - Bact. et spores sulfito-rédu./ml : 0 n/100ml
  - Entérocoques : 0 n/100ml
  - Escherichia coli : 0 n/100ml.

> AVIS SANITAIRE GLOBAL :

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

COLLECTES DES DÉCHETS

PAVILLONS	A sortir le dimanche soir 18h (du 15/03 au 29/11)	A sortir le 1 <sup>er</sup> lundi matin du mois avant 16h
	A sortir le mercredi soir 18h	A sortir le 3 <sup>e</sup> mardi soir du mois 18h
COLLECTIFS	A sortir le dimanche soir et le jeudi soir 18h	A sortir le mercredi soir 18h
	A sortir le 1 <sup>er</sup> lundi du mois avant 16h	A sortir le 3 <sup>e</sup> mardi soir du mois 18h

> Rappel : il est interdit de jeter ou d'abandonner ses déchets dans la rue. De même, il est interdit de déposer ses déchets sans respecter les règles de collecte des déchets définies par la Mairie (jour, horaires, tri). Dans les 2 cas, ne pas respecter l'interdiction est puni d'une amende de 135 €. > En savoir + : [www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31963](http://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31963)

PRODUITS TOXIQUES ET POLLUANTS :

Collecte une fois par trimestre  
**Place du Marché.**  
de 9h à 13h : 18/09 & 30/10 2021  
(huile de vidange, batteries, néons, produits phytosanitaires, solvants, pots de peinture).  
Réservé aux particuliers : sur présentation d'une pièce d'identité et d'une attestation de domicile.

MÉDICAMENTS :

Rapportez-les chez votre pharmacien.

PILES :

Dépôt dans les grandes surfaces ou les magasins spécialisés dans la vente d'appareils ménagers, photographes, etc.

DEUX DÉCHÈTERIES SONT À VOTRE DISPOSITION :

- **A Sarcelles**  
en possession d'une carte d'accès à commander auprès du Syndicat Emeraude.
- **Au Plessis Bouchard**  
12, rue Marcel Dassault  
en possession d'un justificatif de domicile



NE PAS METTRE AUX ENCOMBRANTS :

- les gravats qui doivent être amenés en déchetterie,
- les déchets verts (herbe tondue, branchages ...) font l'objet d'une collecte spécifique ou doivent être déposés en déchetterie,
- les pneus usagés doivent être repris gratuitement par votre garagiste,
- les bouteilles de gaz doivent être reprises gratuitement par le vendeur ou remise à un point de collecte,
- les véhicules à moteur (carcasse de voiture) doivent être confiés à un professionnel agréé pour traiter les véhicules hors d'usage,
- les pots de peinture et autres déchets dangereux sont à apporter soit en déchetterie, soit lors de la collecte du camion Démétox,
- les palettes de bois,
- les textiles sont à apporter dans les bornes dédiées.

**SYNDICAT EMERAUDE :**  
Parc d'activités des Colannes, 12 rue Marcel Dassault 95130 Le Plessis-Bouchard

Contact :

Tél. : 01 34 11 92 92  
Courriel : [contact@syndicat-emeraude.com](mailto:contact@syndicat-emeraude.com)  
[www.syndicat-emeraude.com](http://www.syndicat-emeraude.com)

**ACS**  
AUTO CONTRÔLE SÉCURITÉ MONTMAGNY

**CONTRÔLE TECHNIQUE AUTOMOBILE**  
Avec ou sans rendez-vous  
Tél. : 01 34 17 91 11

**-15% sur présentation du bulletin**

Du lundi au vendredi de 7h30 à 19h00  
Samedi de 7h30 à 18h30

Équipé 4x4 Agréé **GPL**

201, rue Jules Ferry  
95360 MONTMAGNY

**REGIS**  
Faire vivre le passé.

**RÉOUVERTURE DE MAISON RÉGIS**  
Entreprise familiale depuis 1921

7 agences en gestion par  
M. Richard RÉGIS et Mme Agnès RÉGIS

Configurez votre monument 3D  
[www.pompesfunbresregis.fr](http://www.pompesfunbresregis.fr)

85 rue Cauchoix  
Face au cimetière  
**95170 DEUIL-LA-BARRE**  
Permanence téléphonique :  
**01 39 59 65 10**  
[www.pompesfunbresregis.fr](http://www.pompesfunbresregis.fr)

ORGANISATION D'OBSEQUES  
MONUMENT  
PRÉVOYANCE OBSEQUES  
RAPATRIEMENT

**CENT POUR SON**  
AUDITION

**NOUVEAU**  
Un spécialiste de l'audition tout près de chez vous à Deuil-la-Barre

RÉFORME 100% SANTÉ  
Votre appareillage auditif à **0€**

**Avec CENT POUR SON Audition, retrouvez le plaisir de bien entendre !**

- Bilan<sup>1</sup> auditif complet & offert
- Essai<sup>2</sup> de 30 jours chez vous gratuit
- Solutions auditives ultra discrètes, rechargeables (longue autonomie) et Bluetooth®
- Suivi personnalisé tout au long de votre appareillage
- Déplacements à domicile<sup>3</sup>
- Tiers-payant
- Reste à charge maîtrisé avec la réforme 100% santé
- Garantie panne 4 ans incluse

1 À visée non médicale. 2 Sur prescription médicale. 3 Voir conditions.

**Jérémie Berguig**  
Audioprothésiste DE

3 bis rue Charles de Gaulle  
95170 Deuil-la-Barre  
01 71 68 48 26

Rendez-vous au  
01 71 68 48 26 ou sur **Doctolib**

# CO-EDUCATION : GRANDIR ENSEMBLE

Depuis mars 2021, des ateliers de co-éducation sont mis en place en alternance sur les temps périscolaires du soir. L'accueil de loisirs a entièrement renouvelé son stock de jeux et réaménagé ses espaces.

**/// Atelier Scientifique :**  
Pour éveiller la curiosité des enfants, la physique, la chimie et la botanique seront abordées par le biais d'expériences, de quizz et de jeux éducatifs.

**/// Atelier lecture :**  
Autour de la lecture, de l'imaginaire et du livre dans un espace reposant afin d'optimiser les conditions d'apprentissage. Cet atelier sera complété par des contes animés pour les tout-petits.

**/// Atelier des émotions :**  
Pour aider les enfants à mieux vivre leurs sentiments, avec des activités éducatives ; jeux, bricolages, coloriages, histoires, comptines, chansons, etc.

**/// Arts visuels :**  
Jeux de symétrie et de logique, répertoires d'images, de motifs divers pour apprendre à reproduire, assembler, organiser, enchaîner à des fins créatives, mais aussi transformer et inventer des compositions.

**/// Atelier créatif :**  
C'est à travers la manipulation de différentes matières, que les enfants développeront la "motricité fine" et découvriront de nouvelles techniques créatives.

**/// Arts graphiques :**  
L'activité graphique entraîne à une observation fine, développe la coordination entre l'œil et la main ainsi qu'une habileté gestuelle diversifiée et adaptée.

**/// Atelier origami :**  
L'origami est l'art du pliage en papier. En plus d'optimiser la notion de précision, l'origami facilite également l'apprentissage des notions de géométrie élémentaire.

**/// Jeux Sportifs :**  
Parcours sportifs en fin de journée, pour relâcher la pression. (atelier programmé en fonction de la météo).

**/// Jeux en bois traditionnels :**  
Faire découvrir aux plus jeunes les jeux de notre enfance et de nouveaux jeux pour partager des moments de complicité.

**/// Initiation Yoga :**  
Le yoga tempère autant qu'il permet de faire le plein d'énergie. Il aide à la concentration. En maternelle, il permet aux enfants de mieux gérer leurs émotions, leur fatigue, d'être plus attentifs à eux-mêmes et aux autres.

**/// Atelier musique :**  
Cet atelier éveillera les enfants à la musique sous toutes ses formes et développera l'oreille musicale.



# LE PLEIN DE CULTURE

*"En vue de notre projet biodiversité de cette année, nous avons entrepris plusieurs chantiers dans l'école :*

- plantations d'arbustes fruitiers,
- plantations de fleurs des champs pour faire revenir les insectes,
- mise en place d'un potager en maternelle,
- construction d'hôtels à insectes et de mangeoires à oiseaux,
- film d'animation sur la vie des abeilles.

*Voici quelques photos pour illustrer nos actions !*

*Nous espérons cette année être de nouveau eco labellisés sur le thème de la biodiversité !"*

Les élèves des Glaisières



# LE MUSÉE EN HERBE S'INVITE À L'ÉCOLE ALPHONSE DAUDET

*"Jeudi 1<sup>er</sup> avril, deux animatrices sont venues du Musée en Herbe à Paris pour nous parler de la vie de Pablo Picasso et de son œuvre. Pablo Picasso était un peintre espagnol. Il est né en 1881 et il est mort en 1973. Il a vécu 92 ans. Il a peint son premier tableau à 8 ans. A 15 ans, il est entré à l'école des Beaux-Arts de Barcelone. Il était très doué. Il a passé la plus grande partie de sa vie en France.*

*Nous avons vu plusieurs reproductions de ses tableaux les plus célèbres : "Autoportrait", "Guernica", "La femme au fauteuil rouge", "Les Demoiselles d'Avignon", "Les Baigneuses", "Paul en Arlequin", "La nageuse", "Le portrait de Nusch Eluard". Il a eu des périodes différentes, comme la période bleue quand il était triste ou la période rose. Il a inventé le cubisme. Il faisait des portraits à la fois de face et de profil. Il aimait aussi faire des formes géométriques sur ses tableaux. Il ne peignait pas seulement. Il sculptait aussi.*

*Avec les animatrices, nous avons fait un tableau en s'inspirant de celui que Picasso avait fait de son fils Paul habillé en arlequin. Nous avons dessiné un personnage à la fois de face et de profil. On a colorié les yeux, les oreilles et la bouche avec des pastels, ainsi que son habit. Puis, nous avons trempé des cotons dans des encres de différentes couleurs. Nous avons tapoté les cotons sur la tête du personnage et sur le fond.*

*Nous avons bien aimé cette matinée. Nous nous sommes beaucoup amusés et nous avons appris plein de choses".*

Andréas, Bastien, Celia, Kency, Leni, Loïc, Maëlie, Rafael, Sofiya, Zakaria de la classe de CE1B.



FIGHT BUDO SPORT :

## UN ART MARTIAL, UN ART DE VIVRE



Le Karaté est un sport, un art martial, un art de vivre qui développe des qualités physiques, la confiance en soi et le respect. Le FBS vous propose également des cours de préparation physique destinés à tout public adulte (dès 15 ans), qui vous permettront de rester en bonne condition physique avec la pratique d'une activité sportive régulière 2 fois par semaine, composée d'exercices de renforcement musculaire, de cardio au rythme plus soutenu, pour finir par du stretching. Les cours sont dispensés par 3 professeurs titulaires du DIF (Diplôme d'Instructeur Fédéral) et du CQP (Certificat de Qualification Professionnelle) qui vous accueilleront sur les tatamis pour vous faire partager leur passion !

Cours au DOJO complexe Jack Pichery à Groslay :

- Karaté baby (4/6 ans) - 1h ou 2h ou 3h (nouveau créneau le mardi). Mardi : 17h-18h et/ou mercredi : 18h-19h et/ou samedi : 14h - 15h.
- Karaté enfants (7/12 ans) - 2h : mardi et jeudi, 18h15 - 19h15.
- Boxe cardio-training (sans combat) - travail pattes d'ours, techniques de boxe : mercredi : 19h15 - 20h30.
- Préparation physique / renforcement musculaire adultes (à partir de 15 ans) - 1h15 ou 2h30 ; mardi et/ou jeudi : 19h15-20h30 (mardi : confirmés - jeudi : débutants).
- Fitness - dimanche matin : femmes 10h-11h / hommes 11h-12h.

> En savoir + : fightbudospport@hotmail.fr - Tél. : 06 62 27 14 27.

DE FIL EN AIGUILLES :

## UNE EXPOSITION EN COURS

"Malgré la situation sanitaire actuelle qui nous empêche de nous réunir tant pour travailler que pour échanger, le club de patchwork "De Fil en Aiguille" fait tout son possible pour rester actif et chacune des membres prépare dans son petit chez-soi de nombreux articles qui seront mis en vente lors d'une prochaine exposition et bien sûr de magnifiques ouvrages qui seront exposés pour le plus grand plaisir de tous ! A très bientôt !"

Les membres de Fil en Aiguille



TERRE DE SANTÉ :

## ÉVEILLER ET ÉPANOUIR SA NATURE

L'association Terres de Santé offre des activités visant à "éveiller et épanouir sa nature, découvrir et préserver la nature"

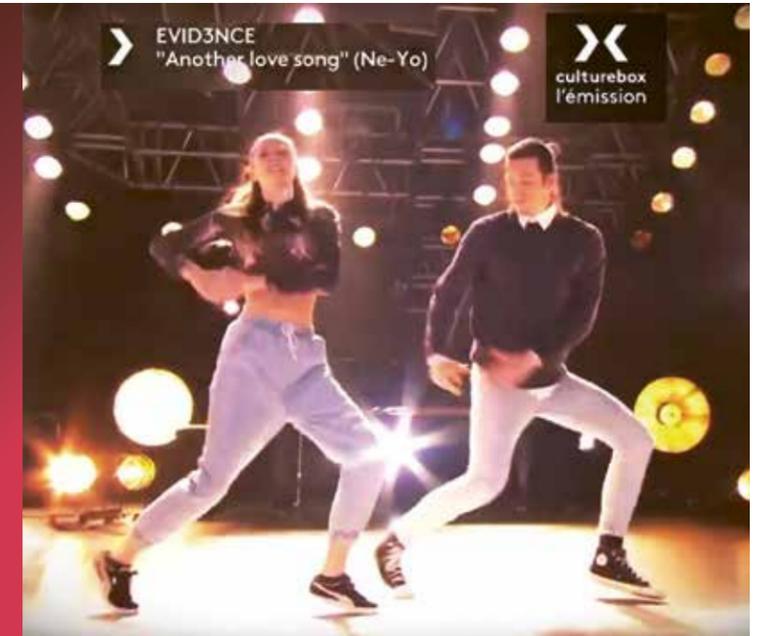
- **Éveiller et épanouir sa nature :**
  - Pour enfants : Atelier hebdomadaire comportant Yoga, Qi-Gong, Jardinage, Cuisine, Photo, Théâtre, Cercles de Parole, Dessin créatif.
  - Pour adultes : Cours hebdomadaire, Ateliers et Stages de Qi-Gong, Respiration, Méditation, Chant Vibratoire.
- **Découvrir et préserver la nature pour adultes et enfants :**
  - Des Ateliers de jardinage le dimanche matin.

## EV'DANSE LIVE ON TV :

L'Association Evi'danse a eu l'honneur d'être invité à participer à l'émission télévisée "CultureBox", de France télévision le 15 avril dernier.

Alice Lebovits & Florian Loisy forment le duo EVID3NCE, ils ont une école de danse du même nom dans deux communes du Val d'Oise. Ils dansent une création "Urban Duo" qui est un mélange d'Urban Jazz et d'Urban Choreo, une danse de couple aux influences urbaines.

Retrouvez leur prestation dans son intégralité sur Youtube : [https://youtu.be/xvxiayxB\\_9g](https://youtu.be/xvxiayxB_9g)



CONSERVATOIRE DU PATRIMOINE GROSLAYSIEN :

## DE NOUVEAUX PROJETS

L'association du "Patrimoine groslaysien" poursuit son activité malgré les difficultés actuelles que nous connaissons tous. Depuis les journées du patrimoine 2020 le bureau s'est réuni à plusieurs reprises à la fois pour discuter des projets à venir et pour organiser le déménagement de nos locaux au "Foyer Gauthron" face à la Mairie. Toutes nos archives, photos et documents ont trouvé leur place dans un lieu confortable.

Concernant nos projets nous prévoyons de nouvelles expositions de photos et de matériel agricole.

Par ailleurs nous sommes toujours partie prenante des "Journées du patrimoine": visite de l'église saint Martin et des locaux du syndicat agricole, lieu où nous entreposons et entretenons les collections d'outils et de machines. Enfin nous sommes toujours à la recherche d'objets anciens témoins du passé de notre commune, de documents ou de témoignages et bien sûr de photos qui seraient en votre possession ; n'hésitez pas à nous les confier, nous vous les rendons rapidement.

Courriel : njpfresnaye@free.fr - Le Président : Jean-Pierre Fresnaye.



**BELLE ALLIANCE** Établissement public médico-social pour travailleurs handicapés  
ESRP - SAMSAH

ESRP - Etablissement et Service de Réadaptation Professionnelle

**Formations et dispositifs :**

- Dispositif d'Éducation Professionnelle (pour jeunes 16/25 ans)
- Préorientation (Préo)
- Apprentissage du Français Langue Étrangère (FLE)
- Remise à niveau (RAN/MDPP)
- Équipe pluridisciplinaire
- Service Médico-Psycho-Social
- Employé Administratif et d'Accueil (EAA)
- Secrétaire Assistante (SA)
- Technicien d'Assistance en Informatique (TAI)
- Conducteur de Transport en Commun sur Route (CTCR)
- Unité de Soutien et d'Insertion

**Accompagnement :**

SAMSAH Horizon 95 : Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés en situation de handicap psychique

4 et 8, rue Albert Molinier - BP 52 - 95410 GROSLAY - Tél.: 01 39 34 30 00  
Fax : 01 39 84 23 73 - E-mail : accueilcb@bellealliance.fr / Site : www.bellealliance.fr

**L'Atelier d'Emma**  
Coiffure

- 01 39 64 78 55 -

41 RUE DES CARRIÈRES - 95410 GROSLAY

**HORAIRES :**  
Mardi au Vendredi de 9h30 à 19h  
Samedi de 9h30 à 18h - NOCTURNE le jeudi jusqu'à 20h

— Nous adressons aux mariés tous nos vœux de bonheur pour leur union —

- Firdaous Ghourrabou et Ilyas El Qadiri  
célébré le 20 février
- Bénédicte Dumont et Daniel Scandella  
célébré le 16 mars
- Maria Sîrbu et Marius Buzdugan  
célébré le 6 mars
- Diane Jullien et Franck Couturier  
célébré le 24 avril

— Nous adressons aux heureux parents toutes nos félicitations  
et aux bébés tous nos vœux de bienvenue —

- Emma Le Moal  
née le 13 décembre
- Maxence Cavalieri Gavard  
né le 1<sup>er</sup> février
- Lino Brochet Gillet  
né le 6 mars
- Manelle Zemmouri  
née le 20 décembre
- Lyanna Rue  
née le 4 février
- Jade Benadet  
née le 18 mars
- Ariel Andrade Almada  
née le 30 décembre
- Innaya Maro Klipfel  
née le 20 février
- Séréna Singh  
née le 7 avril
- Keyla Collin  
née le 17 janvier
- Ivan Gonzalez Pham  
né le 28 février
- Calie Gitto  
née le 15 avril

— Nous adressons aux familles nos plus sincères condoléances à —

- Jean Gladieux  
décédé le 24 novembre, à 86 ans
- Michel Lalue  
décédé le 29 décembre, à 83 ans
- Salvatore Marrone  
décédé le 22 février, à 94 ans
- Claude Sass  
décédé le 28 novembre, à 85 ans
- Jean-Pierre Menard  
décédé le 4 janvier, à 67 ans
- Annie Bugard  
décédée le 25 février, à 92 ans
- Michel Boutin  
décédé le 12 décembre, à 81 ans
- Matias Rocha  
décédé le 9 février, à 66 ans
- Patrick Didiot  
décédé le 7 mars, à 61 ans
- Alain Dubus  
décédé le 16 décembre, à 67 ans
- Simone Françoise Surin  
décédée le 20 février, à 96 ans
- René Millot  
décédé le 7 avril, à 96 ans

— BIENVENUE AUX NOUVEAUX COMMERÇES & SERVICES : —



Claire Aubry  
**KINÉSIOLOGIE  
ANIMALE ET HUMAINE**

- Adresse : 6, rue Lambert  
Tétart à Groslay
- Cel : 06 10 14 74 89
- Courriel : bienetre-animal.  
kinesio95@orange.fr
- Site Internet :  
www.energie-animal.com

Sur rendez-vous uniquement

Marion Chancelier  
**PÉDICURE  
PODOLOGUE**

- Adresse :  
30 rue Pierre Corre
- Cel : 06 10 21 98 50

Rendez-vous également  
disponible sur doctolib

Rez-de-chaussée  
Accès handicapé  
Parking gratuit



AGIR ENSEMBLE POUR GROSLAY :

Notre budget est soucieux de l'argent public et conforme au programme que vous avez plébiscité et qui veut que Groslay soit une ville bien gérée et sans nouveaux emprunts ce que suggèrent au contraire les cigales de gauche.

C'est aussi un budget qui doit prendre en compte un héritage catastrophique et cette année nous devons verser plus de 2 millions d'€ aux banques à cause d'emprunts qui ne sont plus renégociables de façon intéressante et 1 million d'€ pour sortir de litiges générés par l'ancienne équipe.

Malgré cela, nous avançons à grands pas puisqu'une deuxième maison médicale sera terminée en 2022 et pourra accueillir 7 médecins plus une cellule paramédicale adjacente et nous aurons la possibilité d'évoluer grâce à une mezzanine qui permettra d'augmenter sa capacité contrairement aux mensonges de l'opposition de gauche.

Notre police se déploie désormais la nuit et tout cela est financé par notre bonne gestion. C'est le cas par exemple pour les espaces verts puisqu'avec une seule embauche et l'achat de quelques outils nous n'utilisons plus de prestataires extérieurs très coûteux et dont le dirigeant était dans la liste Boutier. Nous avons aussi décidé d'augmenter notre autonomie en matière de travaux de voirie et avons diminué le recours à la société de BTP qui a déversé des tonnes de déchets de chantier sur un terrain de la CAPV sans qu'ils en soient informés mais avec la complicité de J. Boutier.

Malgré les chausse-trappes de la gauche qui nous a forcé à créer une autre association que celle prévue pour le Fablab sous prétexte que le maire en avait été le Président nous avons réussi à le mettre en place et il sera opérationnel l'automne prochain pour accueillir un large public.

Nous allons recréer le comité des fêtes dissous en catimini par des membres de la liste Boutier sans doute pour masquer une certaine gestion et qui sont partis avec la caisse puisque nous n'avons plus de nouvelles des 20000€ de subventions versés par la mairie.

UNIS POUR GROSLAY :

M. le Maire a présenté et fait voter le nouveau budget RESTRICTION pour notre ville. Où sont les rêves et les jolies promesses vendus par M. Cancouët, candidat aux élections municipales de 2020 ? On peut déplorer de nombreuses coupes budgétaires : Diminution du budget pour l'entretien des bâtiments publics, Réduction budgétaire à destination de la voirie, des réseaux, des espaces verts, Baisse des subventions aux associations (sauf pour l'association ou le Maire était encore président il y a peu : il a tenté de faire voter une subvention de 40 000 €). Finalement, une subvention est allouée au nouveau et futur comité des fêtes d'un montant de 90 000.00 € !! Réduction des dotations allouées au CCAS. Baisse du budget pour les transports scolaires qui emmènent nos jeunes au collège, Réduction drastique des interventions des prestataires extérieurs. Rien n'est budgété pour la caisse des écoles, si ce n'est que M. le Maire va vendre de la ferraille pour alimenter celle-ci !! Sérieux ?!! (Cf. Procès-verbal du CM du 25 mars).

GROSLAY TERRE D'AVENIR :

Des choix budgétaires discutables pour 2021  
Le budget présenté lors du conseil municipal du 25 mars nous dit la réalité de la politique menée par la majorité municipale.

1- ETAT DES FINANCES DE LA VILLE. Malgré plusieurs demandes des conseillers municipaux Groslay Terre d'Avenir, l'audit financier figurant dans les engagements de la liste Agir pour Groslay n'a jamais été réalisé. Pas d'audit = pas de vision de l'état des finances.

2- BESOINS DES GROSLAYSIENS. Pour créer une Maison de santé, la Ville acquiert un bâtiment disposant de 7 pièces, sans aucune possibilité d'extension. Cet espace sera insuffisant pour accueillir les praticiens dont Groslay a besoin. Besoins mal évalués = équipement sous-dimensionnés.

3- EFFORT FINANCIER NON JUSTIFIÉ. Le renforcement des effectifs de la police municipale et du nombre de caméras de vidéosurveillance est affiché comme une priorité. Or, Groslay disposait en 2019 du nombre de policiers pour 1000 habitants le plus important de la communauté d'agglomération Plaine Vallée. Effort financier mal réparti = service inadapté.

4- COUTS NEGLIGES. Pour 2021, la majorité municipale nous vante les économies liées à l'internalisation de l'entretien des espaces verts. A aucun moment le temps que les employés municipaux consacreront à ces tâches et les coûts salariaux associés ne sont considérés. Coûts négligés = service dégradé.

4- FINANCEMENT PARTISAN. Le maire octroie à son association 95-SNC une subvention de 40000€ pour créer son Fab Lab. Mauvaise gestion des subventions = perte de crédibilité.

5- VISION INADAPTEE DE L'ENDETTEMENT. Le niveau d'endettement de la ville est présenté comme un handicap majeur qu'il faut réduire au plus vite. C'est plutôt le coût de l'emprunt qui doit être pris en compte, et les taux actuels permettent d'emprunter à faible coût. Renoncer à l'emprunt = se priver de nouveaux équipements (maison des associations, rénovation de rues, stade de foot rénové ...). François Jeffroy, Célia Jousserand, Paul Moussard, Bouchra Derkaoui - Contact : groslyterredavenir95@gmail.com

Et le projet de la maison médicalisée ? Contrairement aux promesses électorales : DISPARU. OUBLIÉS les médecins qui devaient arriver à peine l'élection faite !!!

M. le Maire fait disparaître la ligne de crédit qui permet d'avoir de la trésorerie en cas d'événements inattendus sur la ville, la privant ainsi d'une marge de manœuvre !! Aucune provision, pas d'anticipation, aucune prévoyance !

Quant à la police municipale, elle va bénéficier d'une augmentation démesurée de son budget : Groslay, serait-elle la Chicago du Val d'Oise ?

À quoi vont servir nos impôts ?

=> Pas aux projets d'investissements. Pas à la rénovation de nos routes et trottoirs, ni à l'entretien des bâtiments publics. Pas plus au soutien de nos associations qui œuvrent pour l'animation de notre ville.

Que propose M. le Maire et sa majorité pour notre ville de Groslay ? Quelle est sa ligne politique ? => NÉANT ! AUCUN PROJET, AUCUNE PERSPECTIVE D'ÉVOLUTION, AUCUNE CONVIVIALITÉ.

Plus d'informations. Facebook : Unis pour Groslay

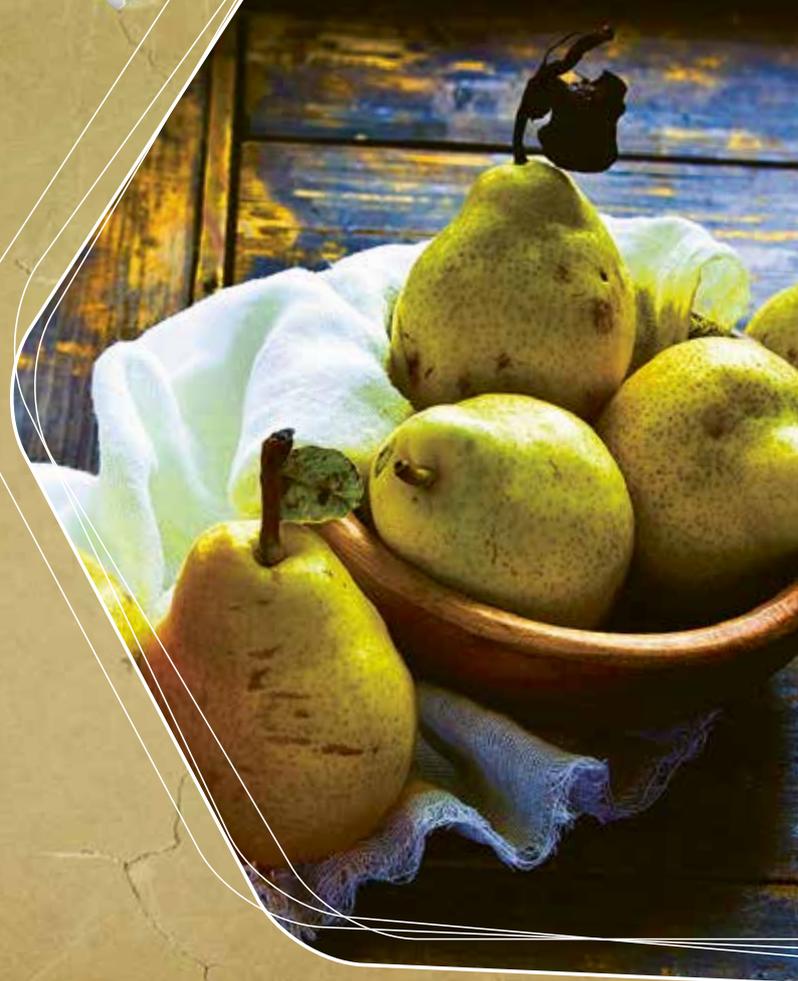
# FÊTE DES ARBORICULTEURS

Dimanche 26 septembre

En septembre la commune organise une grande fête autour de l'arboriculture pour célébrer les récoltes de fin de saison !

Vous pourrez y découvrir de nombreuses activités et en apprendre plus sur notre patrimoine. Vous retrouverez entre autres une activité de pressage de jus de pommes, des expositions photographiques, des stands de ventes de produits du terroir...

En espérant vous y voir nombreux !



# FÊTE DE LA SCIENCE

Dimanche 3 octobre

La fête de la science qui se déroulera à Groslay le 3 octobre 2021 à la salle Jack Pichery, offrira l'occasion aux familles, scolaires, étudiants, curieux, sceptiques ou passionnés, de se réapproprier la science dans ce qu'elle a de vivant, captivant et ludique à travers une multitude d'expériences originales.

